Décision n° 2020-0114 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2020 modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 janvier 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0114
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 janvier 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
198801760	SIVOM EAU ASSAINISSEMENT	03 BILLY	1 UHF
198804488	CHANCELLERIE DES UNIVERSITES	75 PARIS	2 UHF
199007895	SAFRAN HELICOPTER ENGINES	40 TARNOS	4 UHF
199101549	SOC ECONOMIE MIXTE DES BAUGES	73 AILLON LE JEUNE	4 VHF
199109147	COMMUNE DE LEUCATE	11 LEUCATE	4 VHF
199110845	AUCHAN HYPERMARCHE	57 SEMECOURT	1 UHF
199201005	HELILAGON	97 ST PAUL	2 VHF
199506034	DRFIP SCE BUDGET COMPTABILITE	59 LILLE	1 UHF
199507345	TELEVISION FRANCAISE 1	92 BOULOGNE BILLANCOURT	2 UHF
199801872	CONSTELLATION HOTEL MARTINEZ	06 CANNES	3 UHF
199900427	CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE AHSM	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
200101131	AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE	67 STRASBOURG	2 UHF
200101936	KLEPIERRE MANAGEMENT AFUL	77 CLAYE SOUILLY	6 UHF
200400882	UGC CINE CITE	94 CRETEIL	6 UHF
200401454	CA VAL PARISIS	95 ST PRIX	4 UHF
200600250	SYNDICAT ESF COURCHEVEL 1650	73 ST BON TARENTAISE	2 VHF
200600773	SEMTM	82 MONTAUBAN	6 UHF
200801145	FRIGORIFIQUE D'ABLIS	78 ABLIS	2 UHF
200900862	SDC TOUR HELSINKI	75 PARIS	2 UHF
201100323	KEOLIS SEINE VAL DE MARNE	91 LISSES	6 VHF
201200175	VERHAEGHE	62 MARQUION	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0114
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 janvier 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201400182	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	91 FLEURY MEROGIS	16 UHF
201400319	ALBIOMA GALION	97 LA TRINITE	2 UHF
201401225	Q-PARK FRANCE	75 PARIS	6 UHF
201500945	ASSISTANCE SECURITE CONSEIL	37 TOURS	2 UHF
201700717	VERHAEGHE	62 FLORINGHEM	1 UHF
201800132	LIBERTY ALUMINIUM DUNKERQUE	59 LOON PLAGE	1 UHF